

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 avril 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER

Est absent : Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-04-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert pour la séance.

02-04-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MARS 2016

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 1^{er} mars 2016 soit adopté tel que déposé.

RAPPORT DU MAIRE

M. le maire a fait un résumé verbal des activités du mois de mars 2016.

03-04-2016

PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE TECQ 2014-2018 (ANNULE ET REMPLACE RÉOLUTION 03-10-2015)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que ;

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le

cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la Programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

04-04-2016

ÉGOUT PLUVIAL ET RECONSTRUCTION DE L'INFRASTRUCTURE DE LA RUE PRINCIPALE /SOUMISSION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet d'égout pluvial et de reconstruction de l'infrastructure de la rue principale le 15 avril 2016 à la salle du conseil ;

CONSIDÉRANT QU' onze entrepreneurs ont déposé une soumission incluant les taxes :

ACTION PROGEX INC	337 779.30 \$
EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE	360 762.81 \$
CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ INC.	363 113.94 \$
EXCAVATION DESCHÊNES ET FILS INC.	365 288.22 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	388 710.10 \$
EXCAVATIONS BOURGOIN & DICKNER INC.	394 061.87 \$
GERVAIS DUBÉ INC.	410 566.22 \$
LES ENTREPRISES JRMORIN INC.	448 426.08 \$
MG& F	473 313.21 \$
ENTREPRISES G.N.P. INC	476 394.76 \$
2171-0751 QUEBEC INC. TRANSPORT EN VRAC	508 611.46 \$

CONSIDÉRANT QU'après vérification des soumissions par M. Sylvain Lafrance, ingénieur, pour Actuel Conseil de Pohénégamook, le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence, ACTION PROGEX INC. a déposé une soumission conforme et respecte les exigences des documents de soumission ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission déposée et conforme au nom d'ACTION PROGEX INC de Sainte-Marie-de-Beauce au montant de 293 785 \$ plus les taxes applicables.

Un prix au mètre linéaire avait été demandé dans la soumission pour du trottoir de béton et la compagnie a soumis 90\$ du mètre linéaire. Les travaux devront débuter aux dates telles que l'exigeait le devis.

05-04-2016

CHEMIN ST-RÉMI

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu l'unanimité des membres du conseil présents que le montant de 233 \$ prévu pour l'accréditation à la CITQ pour l'attestation de conformité pour chaque hébergeur incluse dans le montant de 1 000\$ versé en 2015 aux promoteurs du CHEMIN ST-RÉMI soit appliqué pour les hébergeurs privés ou municipaux de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

06-04-2016

CONFIRMATION DE L'AIDE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PACTE RURAL

ATTENDU QUE la municipalité, conjointement avec la Maison de la Vallée et le Cercle des fermières, avait déposé une demande de subvention au pacte rural en mars 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE pour cette demande de financement la municipalité s'était présentée comme partenaire financier et s'était engagée à déboursier 1 500\$ en contribution ;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention servira à l'achat de matériels sportif et récréatif amovible favorisant l'adoption de saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le choix des items à acheter a été fait dans une démarche de concertation entre le comité des loisirs, les usagers du parc inter générationnel et les employés municipaux et que le matériel permettra la réalisation d'activités sportives et récréatives pour plusieurs groupes d'âge ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska signifie au pacte rural sa volonté de s'engager à déboursier la somme de 1 500 \$ pour l'achat de matériel sportif et récréatif, en collaboration avec le pacte rural.

07-04-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE À LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pour mandat d'assumer le leadership du développement socioéconomique de sa localité ;

CONSIDÉRANT QU'il revient au maire et ses conseillers d'insuffler un vent de dynamisme dans leur communauté et de mettre en place les moyens de faire émerger les projets de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement est un outil de réflexion pour le conseil municipal et le comité de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement permettra de mettre en branle des projets de développement structurants ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pour objectif d'assurer la pérennité de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement local s'échelonnait de 2011 à 2015 et est présentement échu ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de Développement du territoire propose une enveloppe de 2 000\$ visant à aider les municipalités à réactualiser leur plan de développement et de développer de nouveaux objectifs.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande par la présente résolution au fonds de développement du territoire (FDT) de lui accorder le montant prévu pour l'élaboration d'un nouveau plan de développement.

08-04-2016

COMITÉ AD HOC SUR L'AVENIR DES BÂTIMENTS RELIGIEUX

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite participer aux réflexions et discussions avec le conseil de Fabrique et les autres membres de la communauté ;

ATTENDU QU'un comité ad hoc sera mis en place pour analyser les besoins du milieu concernant les fonctions de l'église et autres besoins ;

ATTENDU QUE le comité ad hoc consultera la population quant aux projets possibles ;

ATTENDU QUE le comité ad hoc aura un rôle de recommandation auprès du conseil municipal et du conseil de Fabrique ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des représentants du conseil municipal au comité ad hoc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE M. Germain Dupuis, conseiller municipal et Mme Julie Thibodeau-Bélair, agente de développement, soient mandatés en tant que représentants du conseil au sein du comité ad hoc ;

QUE M. Germain Dupuis et Mme Julie Thibodeau-Bélair soient responsables d'informer le conseil municipal de l'état d'avancement du comité ad hoc après chaque rencontre.

09-04-2016

VOISINS SOLIDAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement a déjà entrepris une démarche pour le projet « voisins solidaires »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil appui sa démarche et se donne le mandat d'en faire la publicité auprès de la population et d'inciter celle-ci à répandre les actions dans le même sens.

10-04-2016

AVIS DE MOTION 2016-220/RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES AU NIVEAU DE LA MRC

M. Francis Boucher, conseiller, donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance l'adoption d'un règlement relatif à la prévention des incendies au niveau de la MRC.

11-04-2016

ACHAT D'UN PANNEAU MOBILE D'INDICATEUR DE VITESSE POUR 2016 OU 2017

ATTENDU QU'un panneau indicateur de vitesse pourrait être mis à la disposition des municipalités qui en seraient propriétaires, selon un calendrier de réservation à cette fin.

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec de Saint-Pascal informait la MRC que cette dernière pourrait collaborer et assurer un suivi pendant ou après l'installation du panneau mobile;

ATTENDU QU'il semble que les municipalités qui utilisent de façon ponctuelle un tel panneau obtiennent d'excellents résultats dans la diminution de la vitesse dans les rues ciblées et qu'il s'agit d'un bon outil pour sensibiliser les citoyens à réduire leur vitesse dans certaines zones sensibles.

ATTENDU QUE l'entreposage pourrait se faire sous une formule, soit que chaque municipalité le garde chez-elle jusqu'à ce que la prochaine vienne le chercher, soit qu'une municipalité en prend la responsabilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'achat en commun d'un panneau indicateur à la condition d'en faire l'achat avec les huit (8) municipalités de la MRC pour un coût d'environ 4 000 à 5 000 \$ soit pour un maximum de 700\$ une seule fois et possiblement un montant minime d'entretien annuel.

12-04-2016

DÉFI/VÉLO/2016/ AUTORISATION DE CIRCULER A SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la circulation des vélos dans la municipalité lors du DÉFI/ VÉLO 2016.

13-04-2016

DÉFI/VÉLO/2016/PRÊT GRATUIT D'UNE CAMIONNETTE AVEC CHAUFFEUR

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le prêt d'une camionnette avec gyrophare et chauffeur lors du DÉFI/ VÉLO 2016 afin de venir en aide à la sécurité publique et ainsi assurer une plus grande sécurité lors de cet événement.

14-04-2016

DÉFI/VÉLO/2016/ AUTORISATION DE SORTIE DES CAMIONS DES SERVICES INCENDIE AVEC GYROPHARES ET PERSONNEL INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la sortie des camions des services incendie avec gyrophares et personnel incendie dans la municipalité lors du DÉFI/ VÉLO 2016 et ce, sans frais afin d'assurer la sécurité de tous les participants et bénévoles.

15-04-2016

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE

CONSIDÉRANT le montant budgété en incendie en 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'achat d'équipements incendies en commun par le directeur de KamEst pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes.

16-04-2016

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QU'une brosse qui s'utilise avec le tracteur est indispensable pour le nettoyage des rues et des rangs suite à la fonte des neiges au printemps;

ATTENDU la demande de l'inspecteur et de l'utilité d'une machine à pression pour le nettoyage des bâtiments de la municipalité, du nettoyage des filtres et autres pour les égouts ;

ATTENDU QUE M. Mercure a demandé des soumissions à des entrepreneurs de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'achat d'une brosse pour le tracteur à gazon et d'une machine à pression au montant du plus bas soumissionnaire soit : Jean Morneau de Saint-Pascal aux prix 525,00\$ et 1235,00\$ plus les taxes applicables.

17-04-2016

AVIS DE MOTION 2016-221/RÈGLEMENT RELATIF À LA SIGNALISATION DANS LA MUNICIPALITÉ

M. Alexis Morin-Turgeon, conseiller, donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance l'adoption d'un règlement relatif à la signalisation dans la municipalité.

18-04-2016

POUR LE MAINTIEN DES OUTILS DE MISE EN MARCHÉ DONT LE CONTINGEMENT DE LA PRODUCTION ACÉRICOLE AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

CONSIDÉRANT que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

CONSIDÉRANT que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

CONSIDÉRANT que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE FAIRE LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

De mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

AVIS DE MOTION 2016-222/RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINUEURES DANS LA MUNICIPALITÉ

M. Germain Dupuis, conseiller, donne avis de motion qu'il y aura, à une prochaine séance l'adoption d'un règlement relatif aux dérogations mineures dans la municipalité. Ce règlement sera dispensé de lecture lors de son adoption

19-04-2016

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINUEURES DANS LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'un règlement relatif aux dérogations mineures est en vigueur dans la municipalité ;

ATTENDU QU'il est important de le modifier afin d'y inclure des articles indispensables afin de répondre adéquatement aux demandes des contribuables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le projet de règlement déposé au conseil soit adopté tel que déposé.

20-04-2016

AVIS DE MOTION 2016-223/RÈGLEMENT RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

M. Yves Lapointe, conseiller, donne avis de motion qu'il y aura, à une prochaine séance l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de défrayer le prix du contrat de l'entrepreneur pour la réfection de la rue principale en attendant le remboursement par le gouvernement en mars 2017, suite à la reddition de compte de septembre 2016.

21-04-2016

AVIS DE MOTION 2016-224/MODIFICATION RÈGLEMENT RELATIF AUX TRANSPORTS LOURDS CIRCULANT DANS LA MUNICIPALITÉ

M. Alexis Morin-Turgeon, conseiller, donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance l'adoption d'un règlement modifié relatif à la circulation des transports lourds dans la municipalité.

22-04-2016

FORMATION / PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE VOS INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'effectue pas régulièrement des travaux qui nécessitent des devis, des appels d'offres publiques et des règlements d'emprunt ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une quantité importante de documents à compléter lors de travaux d'envergure ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph autorise l'inscription de la directrice générale, Mme Nathalie Blais, à la formation offerte par Tétratech « *la planification stratégique de vos investissements en infrastructures* » à Rivière-du-Loup, le 5 mai 2016, en après-midi au coût de 45,00\$ taxes incluses.

23-04-2016

CONGRÈS DE L'ADMQ 2016

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph accepte de défrayer les coûts pour l'inscription de Mme Nathalie Blais, directrice générale, au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 15 au 17 juin 2016 au Centre des Congrès de Québec (au montant de 503 \$ plus taxes). L'inscription ne comprend pas l'hébergement et le transport (qui seront partagés avec des collègues), les repas suivants : dîner du mercredi ainsi que les déjeuners du jeudi et vendredi.

24-04-2016

PLAN D'INTERVENTION SUR LES INFRASTRUCTURES LOCALES PRIORITÉ DES TRONÇONS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan d'intervention sur les infrastructures routières locales (le PIIRL) le consultant mandaté (SNC-Lavalin) travaille actuellement à la planification de la stratégie d'intervention pour les 5 prochaines années sur les routes locales de catégorie 1 et 2 identifiées comme prioritaires (ce qui équivaut à 26 % du réseau de niveau 1 et 2).

CONSIDÉRANT QUE pour établir cette stratégie d'intervention, l'état des chaussées et des infrastructures ont été évalués, et les budgets potentiellement disponibles sont aussi pris en considération. Néanmoins, afin que cette stratégie puisse être la plus adaptée à nos réalités locales, le consultant souhaiterait savoir, parmi les tronçons déjà priorisés, **ceux qui sont les plus importants en termes socio-économiques pour notre municipalité** ;

EN CONCÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu unanimement des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph classifie, par ordre d'importance, les tronçons qui concernent la municipalité. Soit : le rang 5 sur 3,5 kms, la route de Picard sur 2,9 kms et le sixième rang (ouest) sur 0,2 km.

25-04-2016

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AUX MODALITÉS DE L'ENTENTE RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC DE KAMOURASKA

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents le conseil confirme l'engagement de la municipalité aux modalités de l'entente relatif à la mise en œuvre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Kamouraska et M. Roland Leroux, maire accepte de signer le protocole avec la MRC de Kamouraska.

26-04-2016

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par m. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que les salaires du mois de mars (incluant les DAS des périodes 6-7-8) au montant de 15 176,87 \$ plus les frais de 90 \$ et que les comptes à payer totalisant un montant 53 580,54\$ soient acceptés.

27-04-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 22h35.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice générale

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska. Cette séance a été convoquée le jeudi et remise en main propre avec signature.

Sont présents : MM. Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE
Mme Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h40 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

28-04-2016

APPEL D'OFFRE DE SERVICE PAR INVITATIONS - SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT les règles d'octroi des contrats pour les appels d'offre de service sur invitations pour les contrats entre 25 000 et 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique de gestion contractuelle le conseil doit nommer un responsable en octroi de contrat pour chaque appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne Mme Nathalie Blais, directrice-générale comme responsable en octroi de contrat et l'autorise à faire l'envoi d'un appel d'offres par invitations à au moins deux fournisseurs selon la liste de fournisseurs potentielle dans la région. La réception des soumissions sera jeudi le 28 avril 2016 à 11h00 et seront étudiées par le comité formé.

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION DES APPELS D'OFFRE

Selon l'article 5.2 de l'ensemble des mesures no. 5 de la « Politique de gestion contractuelle », adoptée en 2010 une délégation a été faite à la direction générale afin de constituer le comité de sélection et ne doit pas divulguer le nom du comité avant que l'évaluation des offres ne soit entièrement complétée. Le comité sera formé dans le but de faire l'analyse des appels d'offre avec un système de pondération tel que la Loi l'oblige.

29-04-2016

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES APPELS D'OFFRE

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal propose quatre critères de sélection pour les analyses des soumissions par invitation soient : l'expérience du soumissionnaire pour 30 points, l'expérience du surveillant de chantier pour 30 points, la présentation des biens livrables pour 30 points et la disponibilité des intervenants pour 10 points, pour un total de 100 points.

31-04-2016

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE JONATHAN MERCURE, INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil confirme avoir pris connaissance de la lettre de démission de M. Jonathan Mercure remise au bureau de la directrice générale le 11 avril et effective le

13 mai 2016.

32-04-2016

OFFRE D'EMPLOI INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par M. Alexis-Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la parution dans le journal le Placoteux de l'offre d'emploi ainsi que sur les réseaux sociaux disponibles. La période pour le dépôt des candidatures se terminera mardi le 26 avril à 16h. Un comité sera formé de M. Roland Leroux, maire, Mme Nathalie Blais, directrice général et d'un inspecteur ou employé d'une municipalité voisine afin de sélectionner et rencontrer les candidats.

33-04-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h15.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice générale